

**NAO (Négociations Annuelles Obligatoires 2019 :
 Les propositions de la Direction**



Si nous devons tirer un premier bilan au sortir de ces deux premières réunions de négociations, nous dirons que la Direction Chronopost a plus ou moins retenu les propositions de négociation du syndicat SUD mais les avancées restent encore timides compte tenu des résultats performants de l'entreprise. Pour l'essentiel à retenir : la hausse du salaire mensuel de base n'excéderait pas le taux d'inflation fixé à 1,85% et ne serait qu'individuelle pour l'échelon supérieure de la grille salariale, les primes catégorielles ne seraient pas revalorisées et la prime d'intéressement ne serait pas abondée.

- ✓ **Les augmentations salariales :** Le seuil de rémunération fixé par la Direction est de 1800 € brut. Les augmentations se feront par tranche de revenus et ne tiendront pas compte du statut du salarié (ouvrier, employé, agent de maîtrise ou cadre). Le calcul se fera donc selon les seuils de salaire retenus auxquels s'appliquera un pourcentage.

Tranches salariales	Augmentation générale (AG)	Augmentation individuelle (AI)	Les ayants droits
Salaire brut < 1800 €	2%	-	1545 salariés ouvriers/employés
1800 € ≤ Salaire brut < 2500 €	1,6%	0,2%	1040 salariés dont 464 ouvriers/employés ; 419 agents de maîtrise ; 157 cadres
2500 € ≤ Salaire brut < 3000 €	1,2 %	0,3 %	146 salariés dont 5 employés/ouvriers ; 51 agents de maîtrise ; 90 cadres
3000 € ≥ Salaire brut	-	1%	515 salariés dont 3 agents de maîtrise et 512 cadres hors codir

- ✓ **Grille salariale :** augmentation de 1,8 % de toutes les grilles de salaire

Barème Chronopost 2019				
Classe	Catégories	Coefficient	Base mensuel mini au 1 ^{er} avril 2018	Base mensuelle mini au 1 ^{er} avril 2019
A	Ouvriers/Employés	120	1505	1532
B	Ouvriers/Employés	128	1515	1542
C	Employés	148.50	1550	1578
	Ouvriers	150		
D	Agents de maîtrise	165	1730	1761
E	Agents de maîtrise	225	2267	2308

261 salariés (dont 95 ouvriers/employés de la classe A ; 89 ouvriers de la classe B ; 56 ouvriers/employés de la classe C ; 13 agents de maîtrise de la classe D et 8 agents de maîtrise de la classe E) qui ne sont pas éligibles aux augmentations générales car ayant moins d'un an d'ancienneté seront donc impactés automatiquement par l'augmentation de la grille salariale.

- ✓ **Revalorisation de la « Prime Transport DOM » et de la Prime Transport Insulaire :**
Passage de cette prime de 50 € à 60 € avec neutralisation les absences

- ✓ **Revalorisation de la Prime « vie chère » DOM :** Passage de cette prime de 140 € à 150 €
- ✓ **Harmonisation des jours fériés locaux dans l'ensemble des DOM**

L'intéressement et la Participation

2018			
	Intéressement	Participation	Global
Moyenne 100% présent			
Brut	995	2442	3437
Moyenne avec absence minorante			
Brut	777	1907	2684



Intéressement/participation

- Bulletin d'option à remplir **impérativement** et à remettre à l'assistant(e) d'agence ou par mail sur l'adresse dédiée avant la mi-avril
- Si pas de réponse sur bulletin d'option : Placement dans le PEG (Plan d'épargne Groupe)
- Date du versement : fin avril

Fédération SUD PTT
Section Sud Chronopost
25/27, rue des Envierges
75020 Paris

Délégué syndical central
Eugène URBINO
Tél : 06 67 33 60 82
eugene.urbino@gmail.com

- **Déléguée syndicale centrale suppléante**
Carinne JEAN-GILLES
- **Représentant au CE**
Jean-Daniel BOUDAR